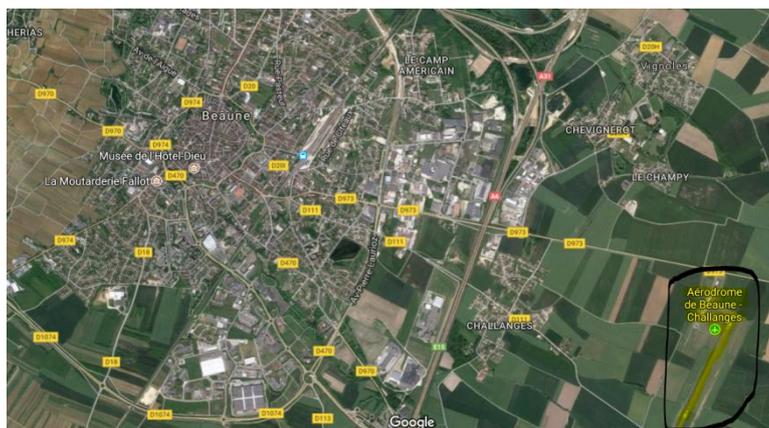


Sortie en vol du 17 juin 2018

"Faire du ciel le plus bel endroit de la terre"

Cher(ère) ami(e) pilote,

Le Comité GVM t'invite à t'inscrire pour la sortie d'un jour prévue le 17 juin 2018 à Beaune (LFGF).



Programme :

*Décollage Ecuwillens 08H30 – douane et café à Annemasse LFLI (30 mn de vol) – départ pour Beaune LFGF (50 mn de vol) – repas **bourguignon** dans le centre historique de Beaune à 12H30 – décollage vers Pontarlier pour la douane LFSP à 15H30 (30 mn de vol) – retour Ecuwillens (20mn de vol).*

Intéressé(e) ? Alors tu es prié(e) de t'annoncer le plus rapidement possible comme indiqué ci-dessous :

Attention le nombre de places étant comme d'habitude limité, il est vivement conseillé de t'inscrire rapidement, car seulement les premiers(ères) seront servis(es) !

Inscription : chez Sébastien Bugnon par email à sebugnon@gmail.com ou par SMS/whatsapp au 079.371.83.17, en indiquant :

➔ Nom du participant et nombre de passagers - Avion AFS : type d'avion souhaité - Avion privé : immatriculation

Délai d'inscription : le 10 juin 2018 (dernier délai pour la réservation du restaurant)

Briefing météo : le matin du 17 juin à 08H00 avant le décollage de LSGE (briefing météo obligatoire pour tous les participants).



Sortie en vol du 17 juin 2018

"Faire du ciel le plus bel endroit de la terre "

Douanes et plans de vol : chacun est responsable de la douane au départ et à l'arrivée d'Ecuwillens ainsi que du dépôt des plans de vol pour les passages frontières. Le GVM s'occupe des formalités pour Annemasse et Pontarlier. Le GVM s'occupe également de téléphoner aux aérodromes concernés (PPR).

Taxes d'atterrissage et taxis : l'AREF nous offre la taxe d'atterrissage à Ecuwillens et le GVM prend en charge la taxe d'atterrissage et les taxis aux escales prévues.

Les avions d'AFS SA ont été réservés par le Comité GVM et les équipages seront formés selon les inscriptions. Un instructeur ou un pilote confirmé sera en place avant dans chaque avion d'AFS SA. Pour cette sortie, chacun prépare son vol individuellement. **Sur le principe**, le GVM propose d'appliquer la règle du « commandant (PIC) paye son LEG » et de bien répartir les legs entre les pilotes à bord ; sinon chaque équipage reste libre du partage des frais du vol.

En attendant de tes nouvelles, nous te prions d'accepter, cher(ère) ami(e) pilote, nos meilleures salutations.

→ Visite notre site Internet : www.gvme.ch

→ Si ce n'est pas encore fait, envoie ton adresse e-mail si tu acceptes de recevoir les informations GVM par courriel !

Au nom du Comité GVM Ecuwillens